

Réf: Dossier N° 083563

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « COLLEGE PRIVE HENRIETTE DAGRI DIABATE  
D'ANYAMA-SARL »

Siège social Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA RESIDENTIEL,  
Lot 2370/2372, Ilot 199

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 04/01/2022, et enregistrés au CEPICI le 17/02/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « COLLEGE PRIVE HENRIETTE DAGRI  
DIABATE D'ANYAMA-SARL »

Objet : ENSEIGNEMENT GENERAL, SECONDAIRE,  
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL,  
MATERNELLE, PRIMAIRE.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA RESIDENTIEL,  
Lot 2370/2372, Ilot 199

Dirigeant(s) : M FOFANA SIAKA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-01620 du 09/03/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°09524/GTCA/RC/2022 du 09/03/2022

